

Oakes – Marchand : Avis d'appel

Par [admin](#) | Publié : 30 janvier 2015

La Communauté Métisse de la Gaspésie, Bas Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine a décidé d'en appeler de la décision du Juge Côté de la Cour du Québec concernant la requête en irrecevabilité, décision du 22 Décembre 2014, qui s'est déroulé dans le district de Kamouraska, Palais de Justice de Rivière-du-Loup, dans la cause no 250-61-028146-051. L' appel a été déposé le 20 Janvier 2015 au Palais de Justice de Rivière-du-Loup.

Vous serez informés ultérieurement de la date et du lieu où la cause sera entendue.